



## RAPPORT DU MAIRE 20 décembre 2014

Chères citoyennes et chers citoyens,

De nombreux efforts ont été déployés lors de ce premier mandat afin de revoir la santé financière de la Municipalité. Nos efforts ont été concentrés pour permettre d'annuler quelques projets, d'en repenser certains, d'évaluer les dépenses que nous aurons à faire dans l'avenir et poursuivre le développement des décisions du passé que nous devons assumer.

À cet effet nous vous présentons les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, ainsi que les résultats de la période de 10 mois se terminant le 31 octobre 2014.

En ce qui concerne les prévisions pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2014, nous prévoyons réaliser un surplus budgétaire. Il est cependant important de mentionner que le montant estimé est sujet à révision et que les estimations sont basées sur des hypothèses qui pourraient s'avérer différentes.

|   | <u>États<br/>2013</u> | <u>Réalisation<br/>31-10-2014</u> | <u>Prévisions<br/>31-12-2014</u> |
|---|-----------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| <b>REVENUS</b>                                |                       |                                   |                                  |
| <b>Fonctionnement et investissement :</b>     |                       |                                   |                                  |
| Taxes   | 1 847 181 \$          | 2 106 284 \$                      | 2 103 242 \$                     |
| Compensations tenant lieu de taxes            | 43 209                | 43 209                            | 43 209                           |
| Transferts                                    | 323 841               | 129 431                           | 296 684                          |
| Services rendus                               | 37 017                | 21 556                            | 22 191                           |
| Imposition de droits                          | 87 571                | 11 172                            | 40 000                           |
| Amendes et pénalités                          | 27 715                | 22 632                            | 32 300                           |
| Intérêts                                      | 34 723                | 18 846                            | 32 000                           |
| Autres revenus                                | 4 386                 | 15 458                            | 37 057                           |
|   | <u>2 405 643</u>      | <u>2 368 588</u>                  | <u>2 606 683</u>                 |
|   | -----                 | -----                             | -----                            |
| <b>CHARGES</b>                                |                       |                                   |                                  |
| Administration générale                       | 632 440               | 503 927                           | 599 559                          |
| Sécurité publique                             | 339 198               | 293 056                           | 326 561                          |
| Transport                                     | 514 791               | 455 002                           | 536 311                          |
| Hygiène du milieu                             | 220 227               | 195 807                           | 203 700                          |
| Santé et bien-être                            | 16 526                | 0                                 | 0                                |
| Aménagement, urbanisme et développement       | 153 362               | 94 019                            | 113 491                          |
| Loisirs et culture                            | 155 700               | 124 398                           | 152 090                          |
| Frais de financement                          | 55 081                | 57 273                            | 58 500                           |
| Amortissement                                 | <u>231 102</u>        | <u>0</u>                          | <u>0</u>                         |
|   | <u>2 318 417</u>      | <u>1 723 482</u>                  | <u>1 990 212</u>                 |
|   | -----                 | -----                             | -----                            |
| Excédent de l'exercice                        | 87 226                | 645 106                           | 616 471                          |
|   | -----                 | -----                             | -----                            |
| <b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>       |                       |                                   |                                  |
| <b>Financement</b>                            |                       |                                   |                                  |
| Remboursement de la dette à long terme        | (222 474)             | ( 139 270)                        | ( 224 872)                       |
| <b>Affectations</b>                           |                       |                                   |                                  |
| Activités d'investissement et immobilisations | (253 116)             | ( 124 692)                        | ( 202 012)                       |
| Excédent (déficit) de fonctionnement          | 0                     | ( 61 130)                         | ( 61 130)                        |
| Réserves financières et fonds réservés        | ( 7252)               | 20 215                            | 20 215                           |
| Amortissement                                 | 231 102               | 0                                 | 0                                |
| Perte sur cession d'immobilisation            | 90 989                | 0                                 | 0                                |
| Dépenses constatées à pourvoir                | 9 000                 | 0                                 | (12 000)                         |
| Affectation des fonds réservés                | <u>5 852</u>          | <u>0</u>                          | <u>0</u>                         |
|   | <u>(145 899)</u>      | <u>(304 877)</u>                  | <u>(479 799)</u>                 |
|   | -----                 | -----                             | -----                            |
| Excédent de l'exercice à des fins fiscales    | <u>(58 673)</u>       | <u>340 229</u>                    | <u>136 672</u>                   |



## **Réalisations**

Au cours de cette première année, le conseil municipal a pris des décisions importantes au niveau économique :

En ce sens, trois grands projets ont été annulés, à savoir :

1. L'aménagement du sous-sol du pavillon Bélair pour y aménager un comptoir alimentaire à des coûts que nous estimons à plus de 100 000 \$ qui auraient été payés en partie par le Pacte Rural.

Au lieu de cela, un montant de 7 566 \$ a été dépensé pour refaire la toiture. De même, nous avons débuté l'aménagement de l'entrée au sous-sol pour un montant de 14 117 \$ qui est nécessaire par le Code du bâtiment. Cette rénovation a été intentionnellement planifiée sur 2 ans afin d'étaler la dépense sur autant d'année pour permettre d'assumer d'autres dépenses.

2. La conception de l'aménagement du centre culturel et communautaire a aussi été annulée pour être repensée. La révision des plans de cet édifice nous a permis de consolider les besoins du pavillon Bélair en un même endroit.

En plus d'utiliser une subvention du Programme d'infrastructure Québec-Municipalité (PIQM), la Municipalité a profité du Pacte rural pour un montant de l'ordre de 55 000 \$ pour redresser le cloché et aménager un accès sécuritaire du stationnement de cet édifice communautaire.

Dans le passé, trois accidents ont eu lieu. La Municipalité avait la responsabilité d'assurer la sécurité de ses usagers.

Enfin, une contribution de 51 000 \$ du gouvernement du Canada a été confirmée pour aménager le toit du centre culturel et communautaire. Ces montants d'argent par ces deux sources de financement réduiront d'autant le coût qui aurait dû être assumé par le PIQM et les contribuables.

3. Finalement, nous avons annulé le projet d'aménagement d'un parc dont le règlement d'emprunt était de plus de 500 000\$. Certes, nous avons renoncé à une subvention de 88 000 \$. Mais ce montant n'était pas suffisant pour justifier le projet. La Municipalité a préféré concentrer ses efforts à investir dans ses chemins pour les années à venir plutôt qu'un parc.

### Autres projets ou réalisations

4. La toiture du garage municipal nécessitait une intervention rapide à cause d'une infiltration d'eau. La Municipalité a dépensé environ 10 000 \$ pour régler ce problème.
5. Parlant de chemins, le Conseil a pris connaissance de tous les besoins en ce qui a trait à son réseau routier. En 2014, des priorités ont dû être établies sachant que l'on ne pouvait pas tout faire sans augmenter les coûts de façon significative. À cet effet, au cours des prochains mois, une attention particulière sera accordée pour compléter le chemin du Lac-de-l'Original et le chemin Charron. Le montant de 597 000 \$ fourni par le retour de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec servira à réduire le fardeau fiscal pour nous.
6. La Municipalité a débuté la négociation avec les deux syndicats : le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qui représente les employés de voirie depuis 1984 et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui représente les employés de bureau depuis une demande déposée avant les dernières élections.



### **Lac Quenouille**

En ce qui a trait au lac Quenouille, suite au dépôt du plan directeur de lac, plusieurs actions ont été posées afin de contrôler le nombre de bateaux par l'émission d'une vignette incitative. Des réflexions importantes ont été faites sur les bateaux à ballast et à leur effet néfaste. Enfin, une réflexion concernant les gestes à poser sur la présence de myriophylle à épis a été faite avec la Municipalité de Lac-Supérieur et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur grande collaboration et celle à venir. Des actions seront mises de l'avant l'an prochain.

### **Lac Gagnon**

Pour ce qui est du lac Gagnon, des rencontres ont eu lieu afin de trouver des solutions au vieillissement de ce plan d'eau. Il n'y a pas eu d'entente concernant les façons de faire et les coûts. La Municipalité entend cependant poursuivre sa réflexion.

Il est important également de souligner l'initiative de ses riverains pour une 2<sup>ème</sup> année consécutive, qui ont procédé pendant une journée à arracher les plantes aquatiques nuisibles. Ces gestes sont rassembleurs et nous sensibilisent à trouver des solutions aux divers problèmes de ce lac.

Cependant, changement de dernière heure. Nous pouvons affirmer qu'une étude de caractérisation du lac sera faite dès l'été prochain par le Dr Carignan. Dans quelques semaines les riverains seront informés des détails du projet.

### **Service des incendies**

Nous sommes particulièrement fiers de notre service incendie. Nos pompiers ont démontré leur rapidité de réponses lors de l'incendie du garage d'un de nos contribuables même après avoir été appelé en entraide dans une autre municipalité au même moment.

Ils agissent activement dans le domaine de la prévention par des visites des propriétés, des formations en manipulation des extincteurs et de leur présence à diverses activités. La mise sur pied d'un programme RCR/DEA est également enclenchée. On vous dit MERCI.

D'autres actions ont été posées :

1. La création d'un comité santé et sécurité au travail afin de prévenir les accidents et réduire les cotisations à la CSST;
2. Organisation d'un rallye par l'équipe de madame Laurin qui démontre comment l'implication de nos citoyens est importante dans la réussite d'activités.

### **Service des loisirs, de la culture et des sports**

Au niveau des loisirs, des changements ont été effectués avec ce Conseil. L'organisation d'activités ponctuelles fait place à des investissements pour des infrastructures plus permanentes à la population. Mes remerciements à monsieur Guillaume Beaugard qui a su relever ce défi jusqu'à ce jour par les actions suivantes :

1. Aménagement de buts de soccer;
2. Baliser le trajet de raquette sur le chemin Val-Mont;
3. Suivi de l'aménagement des sentiers pédestres intermunicipaux;
4. Début de la réalisation d'une paroi d'escalade;
5. Mise sur pied d'un programme d'entretien des équipements de parc;
6. Implantation de cours de tennis pour nos jeunes;
7. Organisation des activités ponctuelles de loisirs et de culture;
8. Gestion des équipements pour éviter les pertes.



## **Les orientations 2015**

En 2015, les projets suivants seront nos priorités :

1. Poursuivre le projet de rénovation du centre culturel et communautaire;
2. Compléter le chemin du Lac-de-l'Original ;
3. Procéder à la réfection du chemin Charron ;
4. Terminer la négociation des conventions collectives des employés de la Municipalité;
5. Poursuivre les procédures pour la réfection du barrage du lac Quenouille;
6. Poursuivre la réflexion pour les problèmes de plantes nuisibles au lac Gagnon.

## **PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Depuis le 31 décembre 1996, nous devons adopter un programme triennal d'immobilisations et effectuer les dépenses en fonction de ces prévisions. À chaque adoption de budget, il nous est possible de modifier ce programme. Pour l'exercice financier de 2014, les activités suivantes étaient prévues:

|  |            |
|--|------------|
| Mise à niveau informatique :               | 5 250 \$   |
| Achat équipement pompier :                 | 15 650 \$  |
| Amélioration du réseau routier :           | 142 469 \$ |
| Réparation du garage municipal :           | 8 250 \$   |
| Gravier réseau routier :                   | 50 000 \$  |
| Chalet des patineurs                       | 20 000 \$  |
| Drainage centre culturel et communautaire: | 69 000 \$  |

Lors de l'assemblée du 22 novembre 2014, le Conseil a accepté le dépôt des listes suivantes conformément à l'article 955 C.m., à savoir :

1. Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000\$ depuis novembre 2013;
2. Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ depuis novembre 2013 avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats comportent une dépense de plus de 10 000\$.

## **MENTION SELON L'ARTICLE 11 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

**Salaire annuel du maire prévu au budget : 8 526.84\$**

**Allocation annuelle maximum du maire prévue au budget : 4263.36\$**

**Salaire annuel d'un conseiller prévu au budget: 3627.24 \$**

**Allocation annuelle maximum d'un conseiller prévu au budget: 1 813.56 \$**

Jean François Delisle  
Maire